

**Conseil d'administration du 27 novembre 2024**

**Liste des délibérations**

Approbation du PV du conseil d'administration du 25 juin 2024	2024 - 18
Approbation du règlement intérieur	2024 - 19
Rejet du document de l'ONF	2024 - 20
Approbation de la commission permanente	2024 - 21
Approbation de la commission de contrôle des opérations électorales	2024 - 22
Vote du montant de la CVEC	2024 - 23
Vote des subventions aux associations étudiantes	2024 - 24
Vote du budget rectificatif 2024	2024 - 25
Vote du budget initial 2025	2024 - 26
Approbation du plan d'action du CICB	2024 - 27
Vote de la subvention à l'association des personnels de Montpellier	2024 - 28
Vote des tarifs de formation continue à compter du 01.01.2025	2024 - 29
<i>Point reporté</i>	2024 - 30
<i>Point reporté</i>	2024 - 31
Signature de la division en volume (géothermie)	2024 - 32
Campagne 2025 de recrutements d'enseignants-chercheurs	2024 - 33
Délégation de Julien Wolfersberger au CNRS	2024 - 34
Eméritat de Liliane Bel	2024 - 35
Eméritat de Gilles Trstram	2024 - 36
Capacités d'accueil en master	2024 - 37
Transformation d'APTI en filiale	2024 - 38

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-18**

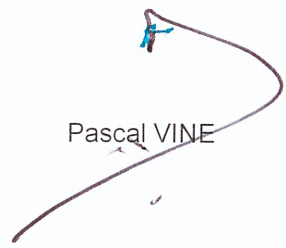
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve** le procès-verbal du conseil d'administration d'AgroParisTech du 25 juin 2024.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants	:	24
Pour	:	21
Contre	:	
Abstentions	:	3



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AgroParisTech   
Talents d'une planète soutenable

## Conseil d'administration du 27 novembre 2024

DELIBERATION 2024-19

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu l'avis favorable du CSA du 25 novembre 2024,

*Sur proposition du directeur général,*

**approuve** les modifications apportées au règlement intérieur d'AgroParisTech, à l'exception des articles 38 et 52 qui seront présentés ultérieurement au conseil d'administration pour approbation.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

#### Votes à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -

[www.agroparistech.fr](http://www.agroparistech.fr)

AgroParisTech est membre fondateur de  
l'Université Paris-Saclay, membre du réseau  
ParisTech et membre d'Agreenium.

Siège social  
22 place de l'Agronomie  
CS 20040  
91123 Palaiseau cedex  
T 33 (0)1 89 10 00 00

Conseil d'administration du 27 novembre 2024

DELIBERATION 2024-20

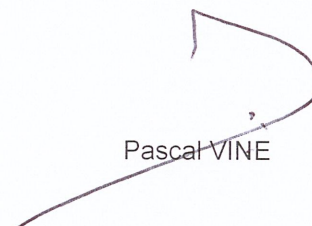
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu l'article L212-1 2° du code forestier,

*Sur proposition du directeur général,*

Ne retient pas le document d'aménagement présenté par l'ONF pour les forêts d'AgroParisTech et demande que l'aménagement soit repris, en collaboration entre l'ONF et l'ingénieur chargé de la gestion des forêts sous la responsabilité de la direction du campus de Nancy, afin de le rendre conforme au projet du campus pour ces forêts pédagogiques.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	:	25
Pour	:	24
Contre	:	
Abstentions	:	1

**Conseil d'administration du 27 novembre 2024**

DELIBERATION 2024-21

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu délibération du 18 mars 2021 du conseil d'administration d'AgroParisTech,

*Sur proposition du directeur général,*

**approuve** la composition de la commission permanente :

<b>Le président du conseil d'administration</b>	Pascal Viné	
<b>Le vice-président du conseil d'administration</b>	Anne-Claire Vial	
<b>1 représentant de l'Etat</b>	Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant	
<b>2 représentants des enseignants-chercheurs et autres enseignants</b>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	Christophe Doursat Karine Alix-Jenczowski	Matthieu Jules Nicolas Darcel
<b>1 représentant des personnels IATOS et des personnels de recherche</b>	Siham Lachgar	Eric Beerli
<b>1 représentant des étudiants</b>	Louis Kalis	Thomas Da Costa

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants : 25  
Pour : 25  
Contre : -  
Abstentions : -

**Conseil d'administration du 27 novembre 2024**

DELIBERATION 2024-22

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la délibération du 18 mars 2021 du conseil d'administration d'AgroParisTech,

*Sur proposition du directeur général,*

**approuve** la composition de la commission de contrôle des opérations électorales :

2 représentants des enseignants-chercheurs, autres enseignants et personnels de recherche	
2 titulaires	2 suppléants
Christophe Doursat Xavier Rognon	Tristan Mary-Huard Cristian Trelea
2 représentants des personnels ITA	
2 titulaires	2 suppléants
Siham Lachgar Eric Beerli	Christine Schmitt Pablo Granda
1 représentant des étudiants	
Louis Kalis	Morgan Climent

Et désigne :

- un président : Christophe Doursat
- deux assesseurs : 1. Siham Lachgar  
2. Xavier Rognon

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



**Votes à la délibération**

Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-23**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

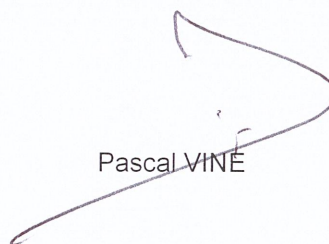
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus,  
Vu la circulaire n°2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus,  
Vu la délibération n°2019-14 du conseil d'administration du 20 juin 2019,

Vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 26 octobre 2023,

*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve** le versement de **16 305 €** au Bureau des élèves pour les projets CVEC de l'année 2024-2025.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINÉ

**Votes à la délibération**

Votants	:	23
Pour	:	23
Contre	:	
Abstentions	:	

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-24**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

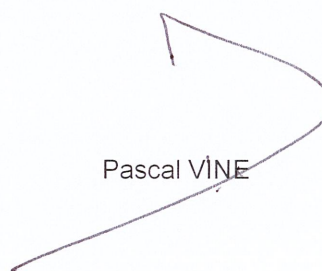
Vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 24 octobre 2024,  
Vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante – par voie électronique - du 18 novembre 2024,

*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve** le versement de subventions aux associations étudiantes pour l'année 2024-2025 :

Nom de l'association	2024-2025
<b>BDE AgroParisTech</b>	<b>90 000 €</b>
dont subvention RDD	22 194 €
<b>Association sportive d'AgroParisTech</b>	<b>44 700 €</b>
<b>Société hippique de Grignon</b>	<b>3 850 €</b>

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants : 23  
Pour : 23  
Contre :  
Abstentions :



**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-25**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve**

**Article 1 - Les autorisations budgétaires suivantes pour le budget rectificatif 2024 :**

- 94,65 ETPT sous plafond et 96,45 ETPT hors plafond
- 40 933 623 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 11 800 000 € en personnel
  - 26 988 745 € en fonctionnement
  - 2 144 878 € en investissement
- 40 328 685 € de crédits de paiement dont :
  - 11 800 000 € de CP en personnel
  - 25 964 507 € de CP en fonctionnement
  - 2 564 178 € de CP en investissement
- 41 204 344 € de recettes
- 875 659 € de solde budgétaire

**Article 2 - Les prévisions comptables suivantes pour le budget rectificatif 2024 :**

- - 1 645 348 € de variation de trésorerie
- - 272 163 € de résultat patrimonial
- 1 767 837 € d'autofinancement
- - 2 016 438 € de variation de fonds de roulement

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE



**Votes à la délibération**

Votants	:	25
Pour	:	22
Contre	:	
Abstentions	:	3



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AgroParisTech   
Talents d'une planète soutenable

Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024

DELIBERATION 2024-26

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

*Sur proposition du directeur général,*

Approuve

**Article 1** - Les autorisations budgétaires suivantes pour le **budget initial 2025** :

- 83,97 ETPT sous plafond et 109,44 ETPT hors plafond
- 45 597 486 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 12 200 000 € en personnel
  - 28 559 943 € en fonctionnement
  - 4 837 543 € en investissement
- 43 675 000 € de crédits de paiement dont :
  - 12 200 000 € de CP en personnel
  - 27 000 000 € de CP en fonctionnement
  - 4 475 000 € de CP en investissement
- 43 770 289 € de recettes
- 95 289 € de solde budgétaire

**Article 2** - Les prévisions comptables suivantes pour le **budget initial 2025** :

- - 3 231 788 € de variation de trésorerie
- 1 495 689 € de résultat patrimonial
- 3 445 689 € de capacité d'autofinancement
- - 1 680 788 € de variation de fonds de roulement

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE 

Vote à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 13
Contre	:
Abstentions	: 12

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-27**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

*Sur proposition du directeur général,*

**Prend acte** de la cartographie des risques réalisée dans le cadre du contrôle interne comptable et du contrôle interne budgétaire et **approuve** les plans d'actions associés.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants	:	25
Pour	:	24
Contre	:	
Abstentions	:	1

Conseil d'administration du 27 novembre 2024

**DELIBERATION 2024-28**

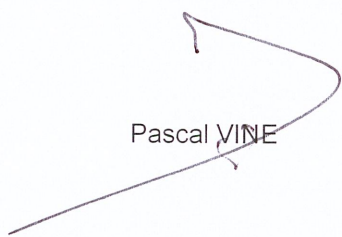
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

*Sur proposition du directeur général,*

**Décide** d'accorder une subvention de **1 000 euros** à l'association des personnels d'AgroParisTech de Montpellier pour l'année 2024-2025.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE 

**Votes à la délibération**

Votants	:	24
Pour	:	24
Contre	:	
Abstentions	:	

Conseil d'administration du 27 novembre 2024

DELIBERATION 2024-29

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les tarifs des diplômes et formations d'établissement 2025 tels que présentés ci-dessous :

TARIFS DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES  
à partir du 1er janvier 2025

	T1	T2	T3
3 niveaux de tarifs selon les financements mobilisés :	Salarié ou indépendant bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale par un financeur public ou privé	Demandeur d'emploi indemnisé et bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale par un tiers des frais de formation	Tout autre stagiaire non concerné par les situations 1 et 2

FORMATIONS DIPLÔMANTES

MASTER	2025		
	T1	T2	T3
• Frais de formation Master (M1 ou M2) + Droits d'inscription en master *	5 500 €	4 400 €	2 800 €
• Frais de formation en Master sur une 2e année scolaire de même niveau + Droits d'inscription en master *	450 €	450 €	450 €

(\* ) 250 € Droits d'inscription en master. Montant susceptible d'évoluer. Exonération de la CVEC pour les personnes relevant de la formation professionnelle continue.

MASTÈRE SPÉCIALISÉ	2025		
	T1	T2	T3
• Management of water services - Eau pour Tous-Water for All (OpT)	23 000 €	23 000 €	23 000 €
• Politiques et actions publiques pour le développement durable (PAPDD)	14 000 €	14 000 €	14 000 €
• Ingénierie des produits à l'interface cuisine industries (IPCI)	14 000 €	11 800 €	10 500 €
• Management de l'innovation technologique dans les agro-activités et les bio-industries (Masternova)	15 900 €	13 500 €	12 000 €
• Forêt, nature et société-Management international (FNS-MI)	12 000 €	11 000 €	10 000 €
dont Module à Kourou	1 700 €	1 700 €	1 700 €
• Gestion de l'eau	10 800 €	9 300 €	8 300 €
• Management des risques sanitaires alimentaires et environnementaux (ALISEE)	10 800 €	9 300 €	8 300 €
• Module de remise à niveau obligatoire en droit inclus dans le tarif du MS ALISEE, tarif forfaitaire en cas de non validation de l'examen de droit. (ALISEE)	350 €	350 €	350 €
• Politiques publiques et stratégies de l'environnement (PPSE)	10 300 €	9 200 €	8 200 €
• Systèmes d'informations localisées pour l'aménagement des territoires (SILAT)	10 800 €	9 300 €	8 300 €
• Maîtrise d'OEuvre en Travaux de Génie Ecologique (MOTGE)	13 500 €	13 500 €	13 500 €
• Frais de ré-inscription en MS sur une 2e année scolaire	450 €	450 €	450 €

CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ	2025		
	T1	T2	T3
• Frais d'inscription	6 100 €	4 900 €	2 800 €
• Frais de ré-inscription en CS sur une 2e année scolaire	450 €	450 €	450 €

CERTIFICATS D'ÉTUDES AVANCÉES	2025		
• CEA en Stratégies pour l'environnement	3 500 €		
• CEA en Géomatique	850 €		
Le tarif du programme se décompose en : . une partie fixe correspondant à la prestation d'encadrement et de suivi du candidat au cours de la formation . une partie variable selon les sessions/modules suivis. La tarification des modules de formation suivis s'appuie sur les tarifs appliqués par ailleurs pour les sessions de formation qualifiante, avec une facturation à demi-tarif pour les sessions suivies à partir de la date de signature de la convention de formation professionnelle certifiante.			
• CEA Management des déchets urbains appliqué, aux pays du Sud	7 500 €		
Le tarif comprend les frais de gestion, de formation (en présentiel et e-learning), d'hébergement et de restauration. Ne comprend pas les frais de déplacement, soit un Tarif journalier en présentiel de 500€ . Réduction 150€ sur le tarif journalier si le stagiaire réside déjà sur le lieu de formation			
• Frais de ré-inscription en CEA sur une 2e année scolaire	450 €		

BLOC DE COMPÉTENCES associé à un Mastère Spécialisé	2025		
Tarif du bloc 20% de réduction sont applicables sur la totalité du tarif d'un bloc s'il est composé de plusieurs modules issus d'un MS qui peuvent être proposés seuls en formation courtes	265 € frais de gestion + 42 €/h de formation		

**FORMATIONS QUALIFIANTES NON DIPLOMANTES (dites "formations courtes")**

FORMATIONS COURTES inscrites au catalogue ou proposées à la demande		2025
Frais de gestion pour le traitement des contrats et conventions		265 €
Formation en format synchrone (présentiel, à distance ou comodal)		63 €/h
Formation à distance asynchrone (en heures équivalent travail en présentiel)		48 €/h
Heures de formation correspondant à des restitutions orales de travaux effectués dans le cadre de la formation		15 €/h
Accompagnement de projet		100€/h
supplément repas par personne et par jour		25 €
• Tarifs relatifs aux parcours de formation (dont la durée maximum est de 2 ans) :	1ère session : tarif standard 2ème session et suivantes : réduction de 20%	
• Modules des cursus ingénieur, master ou MS ouverts en formations courtes Formule de calcul pour session supérieure à 1 journée de formation	265 € frais de gestion + 42 €/h de formation	
Forfait demi-journée (hors frais de restauration) incluse dans un module incluant frais de gestion et coût de la formation* * dans le cas d'une formation supérieure à 1 jour au sein d'un même module, la formule de calcul ci-dessus s'applique.	200 €	
Autres FORMATIONS COURTES		2025
• Sessions de formation continue du "cours supérieur d'alimentation des animaux domestiques - CSAAD 2.0"		
. Module de 18h		1 200 €
. Module de 30h		1 900 €
. Module de 60h		3 550 €
• Formation courte Forêts tropicales humides, organisé en Guyane		
. hors transport éventuel		3 500 €
. à partir de Paris, avion inclus aux dates prévues par AgroParisTech		4 550 €
• Session "Formation au management stratégique des directeurs généraux du secteur eau et assainissement en pays en développement et pays émergents" (prix /jour comprenant les heures de formation, l'hébergement, la restauration, l'ensemble des déplacements)		
. réduction de 10 % pour les inscriptions réalisées 3 mois avant le début de la formation		1300 €/jour
. réduction supplémentaire de 10 % pour les inscriptions groupées (provenant d'un même organisme) à partir de 2 inscrits réalisées 3 mois avant le début de la formation		
. Réduction 150€ sur le tarif journalier si le stagiaire réside déjà sur le lieu de formation		
• Sessions de formation d'une journée "Formation à un logiciel RPG explorer permettant de faciliter le traitement des Registres Parcellaires Graphiques" (tarif n'incluant pas les frais de restauration du déjeuner)		700 €
<p>Les tarifs des actions de formations courtes définies ci dessus peuvent bénéficier des réductions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20% de réduction aux élus locaux, aux agents des collectivités territoriales, aux agents des établissements publics ainsi qu'aux agents de l'État, des administrations centrales ou des services déconcentrés des ministères,</li> <li>• 10% à 50% de réduction aux établissements avec lesquels une convention aura été établie,</li> <li>• 50% de réduction aux personnes en recherche d'emploi (inscrites à pôle emploi - sur justificatif), aux personnels AgroParisTech (demande de prise en charges des coûts sur le budget de la formation continue d'AgroParisTech) et aux doctorants (sous quota de places),</li> <li>• 10% de réductions aux Alumni AgroParisTech.</li> </ul> <p>Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles, ne s'appliquent pas aux frais de gestion, ni au supplément repas, ni aux frais de transport. Elles ne s'appliquent pas non plus dans le cas d'un parcours de formation.</p>		

PRESTATION DE SERVICE POUR LA REALISATION D'ETUDES			
<b>ETUDE REALISEE AVEC ENCADREMENT ACADEMIQUE</b>			
• dans le cadre de la mission professionnelle du MS PAPDD	4 500 €		
• dans le cadre des Groupes d'Analyse de l'Action Publique (GAAP) du MS PAPDD	4 500 €		
<b>VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)</b>			
<b>Diplôme de DOCTORAT</b>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Frais d'examen de la recevabilité	500 €	500 €	500 €
VAE AVEC accompagnement (24 heures) comprend les frais de gestion + frais de jury	3 000 €	2 500 €	2 100 €
VAE SANS accompagnement comprend les frais de gestion + frais de jury	2 000 €	1 500 €	1 400 €
Si validation partielle, seconde présentation	500 €		
Droits d'inscription au diplôme de doctorat <b>en sus</b>	fixés par arrêté ministériel		
<b>Diplôme de INGÉNIEUR</b>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Frais d'examen de la recevabilité	500 €	500 €	500 €
VAE AVEC accompagnement (24 heures) comprend les frais de gestion + frais de jury	3 000 €	2 500 €	2 100 €
VAE SANS accompagnement comprend les frais de gestion + frais de jury	2 000 €	1 500 €	1 400 €
Droits d'inscription au diplôme d'ingénieur <b>en sus</b>	fixés par arrêté ministériel		
En cas de validation partielle, montant des droits d'inscription (seconde présentation devant le jury)	fixés par arrêté ministériel		
<b>Diplôme de MASTÈRE SPÉCIALISÉ</b>	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Frais d'examen de la recevabilité	500 €	500 €	500 €
VAE AVEC accompagnement (24 heures) comprend les frais de gestion + frais de jury	3 000 €	2 500 €	2 100 €
VAE SANS accompagnement comprend les frais de gestion + frais de jury	2 000 €	1 500 €	1 400 €
Si validation partielle, seconde présentation	500 €		
Droits d'inscription au diplôme	600 €		
<b>Accompagnement VAE supplémentaire</b>			
Sur devis	50€/h		

AgroParisTech a la possibilité d'accorder exceptionnellement une réduction **d'au plus 15%** du tarif 1 sur les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation ou les conventions signées avec une entreprise pour la formation de son salarié-e en mastère spécialisé.

Le président du conseil d'administration

  
 Pascal VINE

**Vote à la délibération**

Votants : 24  
 Pour : 16  
 Contre :  
 Abstentions : 8

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-32**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu l'article R719-113 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé Agro Paris Tech,

Vu l'acte de transfert du terrain d'implantation d'AgroParisTech à Palaiseau de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay à AgroParisTech signé le 26 septembre 2017,

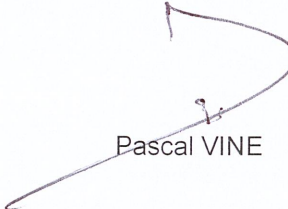
Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'AgroParisTech à Palaiseau à Campus Agro SAS conclue entre AgroParisTech et Campus Agro SAS le 26 septembre 2017,

Vu la convention de mise à disposition d'AgroParisTech des ouvrages construits par Campus Agro SAS conclue entre Campus Agro SAS et AgroParisTech le 26 septembre 2017,

*Sur proposition du directeur général,*

**Autorise** le directeur général à signer les actes relatifs à la en division en volume du poste de géothermie du campus Agro Paris-Saclay.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes**  
: 23  
: 23  
: -  
: -

Votants  
Pour  
Contre  
Abstentions



**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-33**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu les articles R.719-51 et suivants du code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,  
Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture,  
Vu l'avis du conseil scientifique du 22 mai 2024,  
Vu l'avis du conseil des enseignants du 3 octobre 2024,  
*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve** le plan de recrutement 2025 des enseignants-chercheurs tel que ci-dessous :

➤ **Postes de professeur**

- Sols et services écosystémiques
- Zootechnie des systèmes d'élevage : application à l'aquaculture et à ses contributions à la conception de systèmes agricoles territorialisées
- Statistique, planification d'expériences et ingénierie au service de la conception d'aliments sains, durables et appréciés
- Science des matériaux pour la formulation
- Organisation industrielle appliquée aux secteurs du vivant

*En cas de support supplémentaire :*

1. Génie des procédés des réacteurs
2. Sciences cognitives appliquées au comportement alimentaire
3. Contaminants des sols et des eaux

➤ **Postes de maître de conférences**

- Sciences du sol pour l'ingénierie pédologique
- Adaptation des peuplements cultivés aux changements globaux. Approches innovantes en modélisation pour l'écophysologie végétale
- Agronomie des territoires
- Ecologie des insectes
- Envirotypage et sélection pour les systèmes agroécologiques
- Génie des procédés physico-chimiques pour le traitement et la valorisation des effluents des agro-industries
- Macroéconomie et finance des matières premières
- Economie des territoires
- Statistique spécialisée dans le domaine de l'apprentissage statistique pour l'agriculture numérique
- Informatique dans le domaine de l'intelligence artificielle

*En cas de support supplémentaire :*

1. Biochimie, biologie structurale et ingénierie des protéines
2. Santé animale et sécurité sanitaire alimentaire de la chaîne alimentaire
3. Evaluation environnementale
4. Organisation du travail et compétences professionnelles en agriculture et dans le secteur de la transformation

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VIÑE

**Votes à la délibération**

Votants	:
Pour	:
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs  
Séance du 27 novembre 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION 2024-34**

Vu les articles R.719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

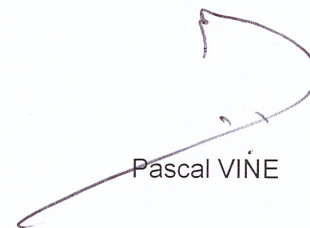
Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Vu la demande de délégation de M. Julien Wolfersberger au CNRS,

*Sur proposition du directeur général,*

**Donne** un avis favorable à la délégation d'un an de Monsieur Julien Wolfersberger auprès du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Vote à la délibération**

Votants	:	6
Pour	:	6
Contre	:	
Abstentions	:	

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-35**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

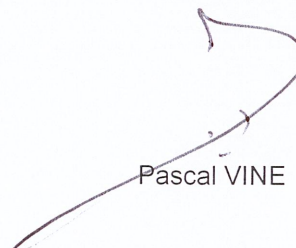
Vu l'avis du conseil scientifique du 5 novembre 2024

Vu la proposition du conseil des enseignants du 21 novembre 2024

Sur proposition du directeur général,

**Décide de nommer Madame Liliane BEL professeure émérite pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants	:	23
Pour	:	23
Contre	:	
Abstentions	:	

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-36**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

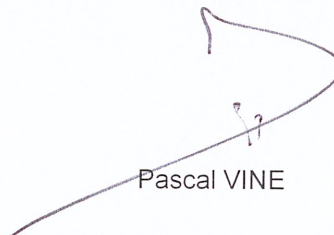
Vu la proposition du conseil des enseignants du 4 juillet 2024

Vu l'avis du conseil scientifique du 10 octobre 2024

Sur proposition du directeur général,

**Décide de nommer Monsieur Gilles Trystram professeur émérite pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.**

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants	:	23
Pour	:	23
Contre	:	
Abstentions	:	

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-37**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu l'avis favorable du CE du 21 novembre 2024,

*Sur proposition du directeur général,*

**Décide** de recruter en master en 2025/2026 selon les critères et capacités suivants 1:

**1. Mention GTDL / Clermont-Ferrand**

**Master 1 GTDL Gestion des Territoires et Développement local**

Capacités d'accueil M1 GTDL : 6

Capacités offertes limitées M1 GTDL : 6

Modalités de recrutement M1 GTDL : sur dossier

Périodes de candidature M1 GTDL : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

Attendus M1 GTDL :

- Disposer de compétences (connaissances scientifiques et techniques) sur les dynamiques sociales, économiques, politiques ou environnementales des territoires
- Disposer de compétences méthodologiques (recueil des données, techniques d'enquête et de traitement/représentation des données) et conceptuelle en Sciences humaines et sociales
- Disposer de capacités de travail et de réflexion (problématisation, recul, mise en perspective) collectives et en autonomie
- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français afin de pouvoir argumenter un raisonnement, communiquer au sein de la formation et auprès des partenaires socioéconomiques
- Être capable de faire évoluer son projet professionnel, de gérer ses compétences respecter des principes
- Manifester de l'intérêt pour l'animation, le travail collaboratif et pour la conduite d'un projet individuel et collectif, et assumer les responsabilités (prise de décision, arbitrage)
- Identifier et souhaiter prendre place dans des contextes professionnels ou d'études complexes et qui nécessitent des approches stratégiques et innovantes
- Disposer de qualités humaines de bienveillance et d'écoute, d'argumentation et de travail en équipe, sous autorité hiérarchique ou selon des modalités plus horizontales.

---

<sup>1</sup> La capacité d'accueil (CAL) : correspond à l'effectif total d'étudiants que l'établissement accepte d'accueillir dans un master (en incluant les redoublants).

La capacité offerte limitée (COL) : correspond au nombre de places effectivement proposées au titre d'une formation donnée et sera affichée sur la plateforme de candidature Mon Master.

### Critères M1 GTDL :

- Qualité des résultats dans les champs disciplinaires ci-dessus
- Cohérence du parcours personnel
- Projet de formation et professionnel clair
- Niveau linguistique en Français (C1) pour les étudiants étrangers.

### Composition commission de recrutement M1 GTDL :

Co-responsables M1 /M2 : K. Berthomé (IR), JC Edouard (PU), S. Loudiyi (MC), F. Faucon (MC), M. Fournier (MC), L. Rieutort (PU)

### Pièces dossier candidature M1 GTDL :

- CV
- Relevés des notes et diplômes obtenus durant la scolarité post-bac, en particulier les notes de licence
- Lettre de motivation (dont projet professionnel et de formation)
- Attestation de niveau de langue (C1) en Français pour les étudiants étrangers

## 2. Mention AETPF / Nancy

### Master 1 AETPF Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt

#### Capacités d'accueil M1 AETPF : 14

- Ecosystèmes Agricoles et Forestiers : 4
- Forêt, Bois : 5
- Forests and their environment : 3
- Diagnostic, Gestion et Conservation des Ecosystèmes : 3

#### Capacités offertes limitées M1 AETPF : 14

- Ecosystèmes Agricoles et Forestiers : 4
- Forêt, Bois : 5
- Forests and their environment : 3
- Diagnostic, Gestion et Conservation des Ecosystèmes : 3

Modalités de recrutement M1 AETPF : sur dossier et entretien éventuel

Périodes de candidature M1 AETPF : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

#### Attendus M1 AETPF :

- Avoir une bonne compréhension et expression orale et écrite du français (obligatoire).
- Avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit (souhaité).
- Disposer de compétences académiques de niveau L3 en biologie des végétaux, en écologie des communautés végétales, et en analyse des données.
- Avoir défini un projet professionnel en adéquation avec le parcours demandé

#### Critères M1 AETPF

- Niveau B2 validé en français
- Niveau B1 validé en anglais, ou séjour d'au moins 1 mois dans un milieu anglophone
- UEs validées avec au moins 12/20 en L3 dans les disciplines contribuant aux compétences attendues.
- Originalité et réalisme du projet professionnel,

- Critères complémentaires : niveau général élevé, contenu des lettres de recommandation, expérience pratique dans le champ professionnel visé

#### Composition commission de recrutement M1 AETPF

Bruno Ferry (MC, APT), Marie\_Noëlle Vaultier (PR, UL), Damien Blaudez (PR, UL), Nadia Michel (MC, UL), Holger Wernsdörfer (MC, APT), Philippe Gerardin (PR, UL), Paulina Pinto (IR, APT), Pierrick Priault (MC, UL), Marie-Reine Fleisch (IDAE, APT), Sandrine Chauchard (MC, UL)

#### Pièces dossier candidature M1 AETPF

- CV
- Lettre de motivation, avec description du projet professionnel envisagé et choix du parcours
- Notes dans les études antérieures, à partir du baccalauréat
- 2 lettres de recommandation (non obligatoires, mais leur absence constitue un handicap)
- Attestations d'identité et des diplômes obtenus

### 3. Mention BEE Biodiversité, Ecologie et Evolution / Montpellier

#### Master 1 BIOGET Biodiversité végétale et gestion des écosystèmes tropicaux

Capacités d'accueil M1 BIOGET : 4

Capacités offertes limitées M1 BIOGET : 0

Modalités de recrutement M1 BIOGET : sur dossier

Périodes de candidature M1 BIOGET : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

Attendus M1 BIOGET :

- Disposer des compétences en biologie, écologie et évolution de niveau licence.
- Disposer de compétences en mathématiques et statistiques appliquées à l'écologie de niveau licence.
- Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 requis)

*Les étudiants disposant d'autres compétences, notamment en Sciences humaines et sociales, peuvent candidater malgré un niveau moindre en écologie et en statistiques.*

Critères M1 BIOGET :

- L'adéquation du candidat à la formation, selon les attendus
- Le niveau académique, évalué à partir des relevés de notes
- L'expérience évaluée à partir du CV et des lettres de recommandations (stages, activités extra-universitaires)
- La motivation et le projet professionnel, évalués à partir de la lettre de motivation

Composition commission de recrutement M1 BIOGET :

Eric Marcon (IGPEF APT) Responsable de la formation, Alexandre Gaudin (IR APT), Pierre Couteron (DR IRD)

Pièces dossier candidature M1 BIOGET :

- CV détaillé
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes obtenus (ou attestations de réussite) pour chacune des années de formation



depuis le baccalauréat

- Copie des relevés de notes pour chacune des années de formation depuis le baccalauréat
- Lettres de recommandation éventuelles
- Attestation de niveau de langue française (DELF, TCF, ...) pour les étudiants non francophones

## 4. Mention Sciences de l'eau / Montpellier

### 4.1 Master 1 Eau et société

Capacités d'accueil M1 Eau et Société : 6

Capacités offertes limitées M1 Eau et Société : 6

Modalités de recrutement M1 Eau et Société : sur dossier et entretien

Périodes de candidature M1 Eau et Société : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

Attendus M1 Eau et Société :

- Disposer de compétences en sciences humaines et sociales
- Disposer de compétences en sciences environnementales ou en sciences de l'eau
- Avoir acquis l'expertise pratique et théorique des disciplines cœur du M1 au sein des licences pré-requises
- Avoir des compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles
- Faire preuve de dynamisme, de curiosité intellectuelle et d'autonomie
- Avoir un goût pour la démarche scientifique
- Avoir possiblement fait un ou plusieurs stages ou mené un ou plusieurs projets
- Avoir un projet personnel et professionnel cohérent avec la formation
- Faire preuve d'ouverture d'esprit avec des centres d'intérêt variés
- Disposer d'un niveau de français C1, certifié pour les étudiants non francophones

Critères M1 Eau et Société :

#### Critères d'admissibilité

- (1) Dossier complet
- (2) Lettre de motivation présentant un argumentaire précisant la motivation par rapport aux enjeux eau & société
- (3) CV clair et précis
- (4) Niveau général satisfaisant pour un L3 ou équivalent
- (5) Notes des modules d'enseignement en lien direct avec les compétences attendues satisfaisantes particulièrement pour les sciences de l'eau et de l'environnement, les sciences humaines et sociales et dans les disciplines fondamentales associées
- (6) Niveau de Français C1 pour les étudiants non francophones

#### Critères d'admission

- (1) Adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de formation
- (2) Intérêt pour la formation explicite
- (3) Curiosité, dynamisme

Composition commission de recrutement M1 Eau et Société :

Sophie Richard responsable de la formation (EC APT), Marielle Montginoul (DR INRAE)

Pièces dossier candidature M1 Eau et Société :

- CV
- Lettre de motivation
- Relevés de notes depuis le baccalauréat (ou équivalent) inclus

- Diplômes obtenus
- Certificat de niveau C1 pour le français pour les non-francophones
- Certificat de niveau B1 pour l'anglais

## 4.2 Master 1 Eau et Agriculture

Capacités d'accueil M1 Eau et Agriculture : 4

Capacités offertes limitées M1 Eau et Agriculture : 4

Modalités de recrutement M1 Eau et Agriculture : sur dossier et entretien

Périodes de candidature M1 Eau et Agriculture : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

Attendus M1 Eau et Agriculture :

- Disposer de compétences en sciences environnementales
- Disposer de compétences de base en sciences de l'eau ou en sciences du vivant
- Avoir des compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles
- Faire preuve de dynamisme, de curiosité intellectuelle et d'autonomie
- Avoir un goût pour la démarche scientifique
- Avoir possiblement fait un ou plusieurs stages ou mené un ou plusieurs projets
- Avoir un projet personnel et professionnel cohérent avec la formation
- Faire preuve d'ouverture d'esprit avec des centres d'intérêt variés
- Disposer pour les étudiants non francophones d'un niveau de français B2

Critères M1 Eau et Agriculture :

### Critères d'admissibilité

- (1) Dossier complet
- (2) Lettre de motivation présentant un argumentaire précisant la motivation par rapport aux enjeux eau & agriculture
- (3) CV clair et précis
- (4) Niveau général satisfaisant pour un L3 ou équivalent
- (5) Notes des modules d'enseignement en lien direct avec les compétences attendues satisfaisantes particulièrement pour les sciences de l'eau ou l'agronomie ou en sciences de l'environnement et dans les disciplines fondamentales associées
- (6) Niveau de Français pour les étudiants non francophones

### Critères d'admission

- (1) Adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de formation
- (2) Intérêt pour la formation explicite
- (3) Curiosité ; dynamisme

Composition commission de recrutement M1 Eau et Agriculture :

Flavie Cernesson responsable de la formation (MCF APT), Gilles Belaud (PU Institut Agro)

Pièces dossier candidature M1 Eau et Agriculture :

- CV
- Lettre de motivation
- Bulletins de notes depuis le baccalauréat (ou équivalent)
- Attestation de diplômes si pertinent
- Attestation de niveau pour le français pour les non-francophones

## 5. Mention Géomatique / Montpellier

### Master 1 Géomatique

Capacités d'accueil M1 Géomatique : 4

Capacités offertes limitées M1 Géomatique : 0

Modalités de recrutement M1 Géomatique : sur dossier

Périodes de candidature M1 Géomatique : calendrier de la plateforme « trouver mon master »

Attendus M1 Géomatique :

- Connaître les outils et méthodes de l'acquisition, du traitement et de la représentation de l'information à référence spatiale.
- Avoir connaissance des concepts de la géographie et de l'aménagement du territoire.
- Intérêt prononcé pour la programmation informatique.
- Capacités rédactionnelles.
- Niveau correct en anglais (B1).
- Pour les candidats non francophones, le niveau de français B2 est requis.

Critères M1 Géomatique :

- Adéquation du profil du candidat avec les pré-requis de la formation. Prise en compte du parcours académique, des notes de Licence, CPGE, Master 1 (redoublants), du classement et des mentions obtenues ; du parcours académique ; de la motivation clairement explicitée ; des stages réalisés ou expériences ; du projet professionnel (cohérence avec le parcours académique et les stages et expériences).
- Niveau de langue (français C2/ Anglais B1)
- Examen des dossiers (de 1 à 5 points attribués pour chacun des 4 items suivants, soit 20 points maximum au total) :
  - Parcours /5, Notes /5, Expériences /5, Motivations /5
- Les dossiers sont classés en fonction du nombre de points acquis.

Composition commission de recrutement M1 Géomatique :

Président : Jean-François Girres MC UM3)

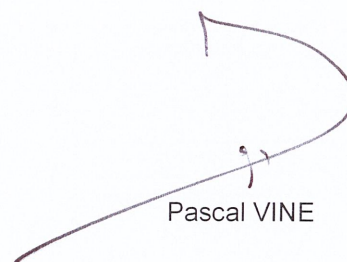
Membres : Carmen Gervet, (PU UM3) Jean-Pierre Chéry (MC APT)

Pièces dossier candidature M1 Géomatique :

- Fiche de dossier listant les coordonnées personnelles, les informations portant sur le baccalauréat ou équivalence, le cursus externe antérieur, les stages, les expériences professionnelles.
- Pièces justificatives jointes au dossier :
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU (à défaut, une photocopie du diplôme)
- Photocopie des attestations officielles de tous les résultats post baccalauréat (à l'exception du semestre en cours, possibilité cependant de joindre les résultats partiels disponibles pour ce semestre),
- Photocopie de tous les diplômes postérieurs au baccalauréat (si aucun diplôme n'a été obtenu depuis, joindre une attestation indiquant le cursus validé ou en cours),
- Curriculum vitae (CV) détaillé,
- Formulaire de formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi, à compléter obligatoirement,

- Candidat français avec diplôme et/ou cursus à l'étranger : joindre une photocopie de ces documents en version originale et leur traduction officielle (ambassade, consulat ou traducteur agréé),
- Candidat de nationalité étrangère : joindre les pièces complémentaires demandées (selon liste fournie) ; Lettre de motivation incluant le projet professionnel (suffisamment développé),
- Fiche de renseignements M1 à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature en Master 1 ; si le candidat a déjà été inscrit en niveau Bac +4, il doit joindre les pages de garde, sommaire, introduction et conclusion de l'éventuel mémoire ou rapport de stage de M1 ET/OU un résumé de celui-ci.

Le président du conseil d'administration



Pascal VINE

---

**Votes à la délibération**

Votants	: 23
Pour	: 23
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration  
Séance du 27 novembre 2024**

**DELIBERATION 2024-38**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

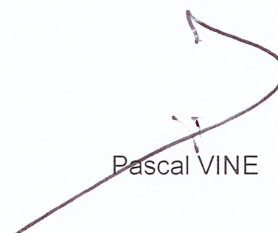
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

*Sur proposition du directeur général,*

**Approuve** le principe de transformation de l'association AgroParisTech Innovation en filiale d'AgroParisTech ;  
**Autorise** le directeur général à demander à un cabinet spécialisé d'instruire les modalités de cette transformation et rédiger un projet de statuts de la filiale ;

**Renvoie à un vote ultérieur** la décision d'approuver les statuts de la filiale et de prendre possession des actions de cette société.

Le président du conseil d'administration

  
Pascal VINE

**Votes à la délibération**

Votants	:	25
Pour	:	17
Contre	:	
Abstentions	:	8